

République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 24 juin 2025

**CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX COMMUNAUX PAR L'ALSH
DE MOND'ARVERNE POUR LA PERIODE ESTIVALE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Etaient présents (17) ou représentés (3) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Jean-Paul BOUVIER, *Gérard CHEVRIER-DOUSSET représenté par Valérie ROUX*, Sébastien MORANGE, Patricia FOUGERE, *Magali LEWICKI représentée par Dominique GUELON*, Arnaud MITORAJ, *Sophie PICOT représentée par Sébastien MORANGE*, Alexandra PIRON, Laurence RAGI, Aline TETEVIDE, Valéry VIALARD,

Étaient excusée (1) ou absents (2) :

Bénédicte BORREL Xavier DUBOIS, Julie DURIEZ,

Secrétaire de séance : Valérie ROUX

Vu que Mond'arverne a la compétence accueil de loisirs,

Vu qu'à Orcet, cette compétence est déléguée au FJEP,

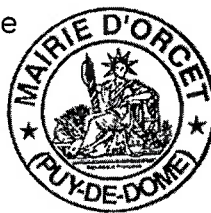
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation des locaux communaux pour la période estivale ci-annexée avec le FJEP, gestionnaire du service d'ALSH
- De consentir cette occupation à titre gratuit

Fait et signé à Orcet, le 27 juin 2025

La Secrétaire de séance

Le Maire,



Valérie ROUX

Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.